Nations Unies $E_{/2009/9/Add.14}$



Conseil économique et social

Distr. générale 17 février 2009 Français

Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2009

18 et 19 mai 2009 Point 4 de l'ordre du jour Élections, présentation de candidatures, confirmations des candidatures et nominations

> Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Note du Secrétaire général

- 1. Le Secrétaire général a reçu la candidature du Kenya au Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques¹, en qualité de membre de plein exercice.
- 2. Par sa résolution 1986/66, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à encourager la diversification géographique des experts qui composaient alors le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses. Les gouvernements sont invités à mettre des experts à la disposition du Comité, à la demande du Secrétaire général et à leurs frais.
- 3. Par ailleurs, à la section C de sa résolution 2003/64, le Conseil, après avoir noté la participation relativement faible d'experts venant de pays en développement et de pays en période de transition sur le plan économique aux travaux du Comité, a souligné l'importance de leur participation.
- 4. Le Secrétaire général a le plaisir d'approuver la candidature du Kenya au Sous-Comité, en qualité de membre de plein exercice, et demande au Conseil d'entériner cette décision.

09-24087 (F) 020309

020309

¹ La liste des membres actuels figure dans le document A/63/3, annexe III.